

Mail du 3 avril 2020

Objet : Permanence de soins kinésithérapie : plateforme soskine.fr

Madame, Monsieur le Président,
Cher Confrère et Ami(e),

Nous venons d'être informés par le réseau de santé respiratoire en Nouvelle-Aquitaine, AquiRespi, qu'une permanence de soins de kinésithérapie était actuellement assurée ; ce dispositif ayant été mis en place en lien avec l'ARS, le CHU, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et l'URPS-MK.

En effet, les cabinets de kinésithérapie ayant été incités à fermer leur porte pour lutter contre la propagation du Covid-19, beaucoup de patients avec des soins relativement urgents se sont retrouvés sans kinésithérapeute. Cette situation est particulièrement préjudiciable pour les patients porteurs d'une maladie respiratoire chronique, qui courent un risque accru d'exacerbation et donc d'hospitalisation.

Une plateforme a été mise en ligne : www.soskine.fr sur laquelle se sont inscrits plus de 1000 kinésithérapeutes de toute la région Nouvelle-Aquitaine. Ils s'engagent à effectuer au domicile du patient les soins non-reportables (respiratoire, post-opératoire immédiat, neurologie, personne âgée dépendante...) en respectant les consignes de protection (port d'un masque notamment).

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information, par tout moyen à votre convenance (affiche en pièce jointe).

Bien amicalement,

Dr Philippe DOMBLIDES, Président

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine de l'Ordre des médecins



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

84 quai des Chartrons – 33300 Bordeaux

Tél : 05 56 01 45 58